

FICHE REFLEXE

LA DÉCLARATION D'UN DÉBIT DE BOISSONS EN MAIRIE

LES FORMULAIRES CERFA N° 11542*05 – 11543*05

Ouverture : création d'un nouveau débit de boissons (attention, l'ouverture d'une nouvelle licence IV est interdite, seule une ouverture après transfert autorisé par le préfet est possible).

Mutation : changement de l'enseigne, du propriétaire, de l'exploitant.

Translation : changement de lieu d'exploitation à l'intérieur d'une même commune.

La déclaration préalable est une formalité qui s'impose à tout exploitant d'un débit de boissons lors de l'ouverture, de la translation ou de la mutation de celui-ci.

Délai de dépôt de la déclaration :

15 jours au moins avant la date d'exploitation (si mutation par décès, la déclaration est valablement souscrite dans un délai d'un mois à compter du décès).

Pièces à fournir au maire :

- CERFA 11542*05 dûment complété,
- une photocopie de la carte d'identité de l'exploitant,
- selon le cas, une photocopie du permis d'exploitation ou permis de vente des boissons alcoolique la nuit,
- un extrait Kbis si le propriétaire de la licence est une personne morale,
- pour une ouverture suite à un transfert : l'autorisation préfectorale de transfert,
- si la licence est louée à un tiers pour l'exploitant, une copie du contrat de location.

L'action du maire :

Le maire vérifie que le dossier est complet et si c'est le cas, il délivre un récépissé de déclaration (Cerfa N° 11543*05).

La copie de la déclaration, de récépissé et des pièces justificatives annexes doivent être transmises dans les trois jours par voie postale au bureau de la sécurité intérieure à la préfecture des Landes.

Sans observation de la part de la préfecture, la licence est considérée comme valide et doit être conservée par le propriétaire et la mairie.

OUVERTURE D'UNE LICENCE IV INTERDITE
SEULE UNE OUVERTURE APRÈS TRANSFERT AUTORISÉ PAR LE PRÉFET EST POSSIBLE

CHANGEMENT DE L'ENSEIGNE, DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS DE COMMERCE, DE L'EXPLOITANT



N°11542*05

* **DECLARATION** D'OUVERTURE DE MUTATION DE TRANSLATION (1)

D'un débit de boissons à consommer sur place
D'un restaurant
D'un débit de boissons à emporter
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

CHANGEMENT DU LIEU D'EXPLOITATION AU SEIN DE LA MEME COMMUNE

* **I Catégorie de licence (1)**

Débit de boissons à consommer sur place

- Licence de 3^{ème} catégorie
- Licence de 4^{ème} catégorie (2)
- Petite licence restaurant
- Licence restaurant
- Petite licence à emporter
- Licence à emporter

NE COCHER QU'UNE SEULE CASE : 1 CERFA PAR LICENCE

Restaurant

Débit de boissons à emporter

* **II Le débit de boissons**

Enseigne **L'Océan Bar Restaurant**

Adresse et numéro de téléphone
1 rue de l'Écume - 40000 EMBRUNS

05 40 40 40 40

* **III Propriétaire(s) du fonds de commerce:**

Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance : HADDOCK	Nom de naissance : HADDOCK	Nom de naissance : HADDOCK
Nom d'usage : HADDOCK	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : ARCHIBALD	Prénom :	Prénom :
Profession : RESTAURATEUR	Profession :	Profession :
Adresse du domicile : 12 RUE DU CHATEAU - 40000 EMBRUNS	Adresse du domicile :	Adresse du domicile :
Numéro de téléphone : 06 40 40 40 40	Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Adresse email : cap.hadd@wanadoo.fr	Adresse email :	Adresse email :

Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société :
Adresse du siège :

Numéro de téléphone :

**IV Exploitant (s)**Je soussigné(e) Mme M. (1) Je soussigné(e) Mme M. (1)

Nom de naissance (3) : HADDOCK

Nom de naissance (3) :

Nom d'usage : HADDOCK

Nom d'usage :

Prénom : ARCHIBALD

Prénom :

Date de naissance : 01/01/1941

Date de naissance :

Lieu de naissance : PHARE (57)

Lieu de naissance :

Nationalité :

Nationalité : FRANCAISE

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone : 06 40 40 40 40
Adresse email : cap.hadd@wanadoo.fr

Adresse email :



Agissant en qualité de (1):

Agissant en qualité de (1) :

- Propriétaire exploitant à titre individuel
 Locataire gérant (ou gérant mandataire)
 Représentant légal de la société (4)

- Propriétaire exploitant à titre individuel
 Locataire gérant (ou gérant mandataire)
 Représentant légal de la société (4)

(5) Date d'obtention du

 permis d'exploitation : 02/01/2022.OBLIGATOIRE POUR LICENCES RESTAURANTS, III et IV permis de vente de boissons alcooliques la nuit :OBLIGATOIRE POUR VENTE À EMPORTER ENTRE 22H ET 8H

(5) Date d'obtention du

 permis d'exploitation : permis de vente de boissons alcooliques la nuit :**V Déclaration (1)**Déclare(nt) vouloir ouvrir, exploiter (si mutation), transférer à partir du ...16/01/2022.. la débit de boissons susvisé, et certifie(nt) :

1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336-1, L. 3336-2 et L. 3336-3 du code de la santé publique

2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

Fait à EMBRUNS, le 01/01/2022

Signature du (ou des) déclarant(s) :

**MINIMUM 15 JOURS
AVANT LA DATE
D'EXPLOITATION
DU DÉBIT DE
BOISSONS**

(1) Cocher la case utile

(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4° catégorie.

OUVERTURE D'UNE LICENCE IV INTERDITE SEULE UNE OUVERTURE APRÈS TRANSFERT AUTORISÉE PAR LE PRÉFET EST POSSIBLE

CHANGEMENT DE L'ENSEIGNE, DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS DE COMMERCE, DE L'EXPLOITANT

cerfa N°11543*05

RECEPISSE DE DECLARATION

* D'OUVERTURE DE MUTATION DE TRANSLATION (1)

* Département LES LANDES 40 Arrondissement MONT DE MARSAN
Commune EMBRUNS

**D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER**
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

CHANGEMENT DU LIEU D'EXPLOITATION AU SEIN DE LA MEME COMMUNE

Le présent récépissé justifie de la possession de la licence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

* Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de 3^{ème} 4^{ème} catégorie (2)

Le restaurant titulaire de la petite licence restaurant licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la petite licence à emporter licence à emporter

NE COCHER QU'UNE SEULE CASE : 1 CERFA PAR LICENCE

* Sis à : 1 rue de l'Écume - 40000 EMBRUNS

Enseigne : L'Océan Bar Restaurant

Propriétaire du fonds de commerce : HADDOCK ARCHIBALD

■ Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance : HADDOCK	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage : HADDOCK	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : ARCHIBALD	Prénom :	Prénom :
Profession : RESTAURATEUR	Profession :	Profession :
Adresse du domicile : 12 RUE DU CHATEAU - 40000 EMBRUNS	Adresse du domicile :	Adresse du domicile :
Tél. : 06 40 40 40 40	Tél. :	Tél. :
Email : cap.hadd@wanadoo.fr	Email :	Email :

■ Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société :

Adresse du siège :

À REMPLIR SI LE PROPRIÉTAIRE EST UNE PERSONNE MORALE

Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation) : 02/01/2002

* Déclarant(s) (3) :

Nom de naissance: HADDOCK	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage : HADDOCK	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : ARCHIBALD	Prénom :	Prénom :
Né(e) le : 01/01/1941	Né(e) le :	Né(e) le :
A : PHARE	A :	A :
Département : 57	Département :	Département :

INDIQUER ICI LE OU LES EXPLOITANTS DE LA LICENCE

Nationalité : FRANCAISE	Nationalité :	Nationalité :
Domicile : 12 RUE DU CHATEAU - 40000 EMBRUNS Tél. : 06 40 40 40 40 Email : cap.hadd@wanadoo.fr	Domicile :	Domicile :

(1)(4) Date d'obtention du

permis d'exploitation : **02/01/2022**

OBLIGATOIRE POUR LICENCES
RESTAURANTS, III et IV

permis de vente de boissons alcooliques la nuit :
.....

OBLIGATOIRE POUR VENTE À
EMPORTER ENTRE 22H ET 8H

*

Agissant en qualité de (1) :

<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel <input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5)	<input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel <input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5)	<input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel <input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5)
---	--	--

*

Déclare(nt) vouloir effectuer (1) :

<input type="checkbox"/> L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du :/...../.....
<input checked="" type="checkbox"/> LA MUTATION	Exploiter à partir du (16/01/2022) le débit de boissons susmentionné. Ce débit était précédemment tenu par (1)(3) <input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. : SERAPHIN LAMPION SI CHANGEMENT D'EXPLOITANT en qualité de : <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel <input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5) (6) :
<input type="checkbox"/> LA TRANSLATION	Transférer à partir du (...../...../.....) le débit de boissons précédemment installé à :

Le ou les déclarants certifient :

1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336- 1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

*

Fait à : **EMBRUNS** le **01/01/2022**

Timbre de la commune :



MINIMUM 15 JOURS
AVANT LA DATE
D'EXPLOITATION
DU DÉBIT DE
BOISSONS

(1) cocher la case utile.

(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4^e catégorie.

(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales.

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

(5) Notamment (non limitatif) : Gérant(s) de la SARL, de l'EUURL, de la SNC ; Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS ; Directeur général ou directeur général délégué de la SA

(6) Préciser le cas échéant la dénomination de la société exploitant le débit de boissons antérieurement à la présente déclaration.